

## Liste des documents à fournir à l'appui d'une demande de carte de séjour pluriannuelle « Passeport talent » mention Créateur d'entreprise

Article L. 313-20 5° du CESEDA, R. 313-57 et s, [Arrêté du 28 octobre 2016](#)

**Cette liste vous est délivrée à titre indicatif.** Prenez soin de vous rapprocher de l'autorité consulaire, diplomatique ou préfectorale en charge du traitement de votre dossier afin d'obtenir la liste des pièces requises adaptée à l'objet du séjour et votre situation personnelle.

**Bon à savoir :** les justificatifs doivent être accompagnés, le cas échéant, de leur traduction en français par un traducteur-interprète assermenté auprès des cours d'appel. Le cas échéant, consultez la [liste des traducteurs assermentés](#).

### A l'étranger – Demande de visa de long séjour « Passeport talent » mention Créateur d'entreprise

- le [formulaire de demande de visa de long séjour \(CERFA n°14071\\*05\)](#) daté dûment complété et signé ;
- récépissé France-Visas ;
- un passeport en cours de validité délivré depuis moins de 10 ans et d'une durée de validité dépassant de 3 mois la fin de la période de validité du visa ;
- des justificatifs d'état civil et de nationalité :
  - passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas) ;
  - un extrait d'acte de naissance avec filiation ou une copie intégrale d'acte de naissance ;
  - le cas échéant : carte de séjour du conjoint (ou passeport) ; extrait d'acte de mariage, ou extraits d'acte de naissance des enfants avec filiation ;
- 3 photographies d'identité récentes aux [normes](#) ;
- le formulaire [CERFA n°13473\\*01](#) « commerçant, artisan, industriel » complété ;
- des justificatifs d'un investissement d'au moins 30 000 € dans le projet d'entreprise en ressources propres ou empruntées ;
- un diplôme au moins équivalent au grade de master, ou tout document de nature à prouver une expérience professionnelle d'au moins 5 ans d'un niveau comparable ;
- des justificatifs de moyens d'existence correspondant au [SMIC](#) annuel brut, soit 18 473 € au 1er janvier 2020;
- un extrait du casier judiciaire ou pièce équivalente du pays dont est ressortissant le demandeur (si le demandeur réside en France, un bordereau de situation fiscale relatif au paiement de l'impôt sur le revenu en France) ;
- une présentation sur papier libre du projet de création, du plan d'affaires et d'un budget prévisionnel pluriannuel ;
- le cas échéant, les pièces justificatives relatives à la capacité du demandeur à exercer l'activité commerciale, industrielle ou artisanale envisagée ;

- un justificatif de l'engagement de cautionnement pris par un établissement de crédit ou une entreprise d'assurance agréée pour se porter caution et ayant leur siège en France, ou une attestation de solde créditeur d'un compte au nom du demandeur ouvert auprès d'un établissement de crédit ayant son siège social en France ;
- **en cas de création d'entreprise en nom propre :**
  - une copie de la promesse de bail commercial portant mention de l'activité ou du contrat de sous-location portant mention de l'activité et éventuellement de l'autorisation du propriétaire des locaux ou de toute autre pièce, relative aux locaux affectés à l'activité ou une copie du contrat de domiciliation ;
- **en cas de création d'une société de droit français :**
  - une copie de la promesse de bail commercial portant mention de l'activité ou du contrat de sous-location portant mention de l'activité et éventuellement de l'autorisation du propriétaire des locaux ou de toute autre pièce relative aux locaux affectés à l'activité ;
  - une copie du projet de statuts de la société faisant apparaître le projet de répartition du capital social ;
- **en cas de création d'une société de droit français, filiale d'une société étrangère :**
  - un justificatif de la nomination ou, éventuellement, une lettre d'intention de l'organe compétent pour la nomination ;
  - une copie des statuts de la personne morale de droit étranger ;
  - une copie de la promesse de bail commercial portant mention de l'activité ou du contrat de sous-location portant mention de l'activité et éventuellement de l'autorisation du propriétaire des locaux ou de toute autre pièce relative aux locaux affectés à l'activité ;
  - une copie du projet de statuts de la société faisant apparaître le projet de répartition du capital social ;
- **en cas de création d'un établissement d'une personne morale étrangère :**
  - un justificatif de nomination ou une lettre d'intention de l'organe compétent pour la nomination ;
  - une copie des statuts de la personne morale de droit étranger.

### En France – Demande de titre de séjour « Passeport talent » mention Créateur d'entreprise

- un passeport en cours de validité délivré depuis moins de 10 ans et d'une durée de validité dépassant de 3 mois la fin de la période de validité du visa ;
- visa de long séjour portant la mention « Passeport talent - X° L 313-20 » ou VLS-TS portant la mention « Passeport talent » ou une carte de séjour en cours de validité ;
- des justificatifs d'état civil et de nationalité :
  - passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas) ;
  - un extrait d'acte de naissance avec filiation ou une copie intégrale d'acte de naissance ;
  - le cas échéant : carte de séjour du conjoint (ou passeport) ; extrait d'acte de mariage, ou extraits d'acte de naissance des enfants avec filiation ;
- un justificatif de domicile datant de moins de 6 mois (ou à défaut une attestation d'hébergement chez un particulier ou un établissement hôtelier) ;
- 3 photographies d'identité récentes aux [normes](#) ;
- Justificatif d'acquittement de la taxe sur le titre de séjour et du droit de timbre à remettre au moment de la remise du titre.
- le formulaire [CERFA n°13473\\*01](#) « commerçant, artisan, industriel » complété ;
- des justificatifs d'un investissement d'au moins 30 000 € dans le projet d'entreprise en ressources propres ou empruntées ;
- un diplôme au moins équivalent au grade de master, ou tout document de nature à prouver une expérience professionnelle d'au moins 5 ans d'un niveau comparable ;
- des justificatifs de moyens d'existence correspondant au [SMIC](#) annuel brut, soit 18 473 € au 1<sup>er</sup> janvier 2020;

- des justificatifs d'immatriculation de l'entreprise (statuts, extrait K ou Kbis) ou affiliation au régime social des indépendants ;
- un extrait du casier judiciaire ou pièce équivalente du pays dont est ressortissant le demandeur (si le demandeur réside en France, un bordereau de situation fiscale relatif au paiement de l'impôt sur le revenu en France) ;
- une présentation sur papier libre du projet de création, du plan d'affaires et d'un budget prévisionnel pluriannuel ;
- le cas échéant, les pièces justificatives relatives à la capacité du demandeur à exercer l'activité commerciale, industrielle ou artisanale envisagée ;
- un justificatif de l'engagement de cautionnement pris par un établissement de crédit ou une entreprise d'assurance agréée pour se porter caution et ayant leur siège en France, ou une attestation de solde créditeur d'un compte au nom du demandeur ouvert auprès d'un établissement de crédit ayant son siège social en France ;
- **en cas de création d'entreprise en nom propre :**
  - une copie de la promesse de bail commercial portant mention de l'activité ou du contrat de sous-location portant mention de l'activité et éventuellement de l'autorisation du propriétaire des locaux ou de toute autre pièce, relative aux locaux affectés à l'activité ou une copie du contrat de domiciliation ;
- **en cas de création d'une société de droit français :**
  - une copie de la promesse de bail commercial portant mention de l'activité ou du contrat de sous-location portant mention de l'activité et éventuellement de l'autorisation du propriétaire des locaux ou de toute autre pièce relative aux locaux affectés à l'activité ;
  - une copie du projet de statuts de la société faisant apparaître le projet de répartition du capital social ;
- **en cas de création d'une société de droit français, filiale d'une société étrangère :**
  - un justificatif de la nomination ou, éventuellement, une lettre d'intention de l'organe compétent pour la nomination ;
  - une copie des statuts de la personne morale de droit étranger ;
  - une copie de la promesse de bail commercial portant mention de l'activité ou du contrat de sous-location portant mention de l'activité et éventuellement de l'autorisation du propriétaire des locaux ou de toute autre pièce relative aux locaux affectés à l'activité ;
  - une copie du projet de statuts de la société faisant apparaître le projet de répartition du capital social ;
- **en cas de création d'un établissement d'une personne morale étrangère :**
  - un justificatif de nomination ou une lettre d'intention de l'organe compétent pour la nomination ;
  - une copie des statuts de la personne morale de droit étranger.